

## Mourir chez soi : à faciliter

Un de mes proches, il y a plus d'une année, a fait 3 séjours à l'urgence avant de mourir. Et la dernière fois, il est revenu à la maison avec la C-Difficile. Un mois dans la m... pour lui et ses proches. Au bout de sa vie et de son corps, la famille a réussi à le faire entrer à l'hôpital, en évitant l'urgence, et à le faire admettre directement dans un lit de fin de vie. Il devrait en être ainsi lorsque le mourir à la maison devient impossible. Directement dans un lit de fin de vie.

Mourir à la maison sera beaucoup plus possible et facilité lorsque l'aide médicale active à mourir, balisée et contrôlée, fera partie de la panoplie des soins appropriés et personnalisés de fin de vie. Dans sa Loi de la Santé, le Québec devrait reconnaître cette aide exceptionnelle, si nécessaire et si voulue librement par le finissant de la vie.

Bien sûr qu'il faut développer les soins de fin de vie ! Aussi on doit voir au développement du potentiel de la PERSONNE en fin de vie afin de faciliter ses choix éclairés et libres. Selon moi, il faut surtout développer les approches et les soins appropriés de fin de vie, centrés sur la personne et SA dignité et SA liberté. Il m'arrive parfois de penser que les mourants veulent beaucoup moins de soins et de traitements que les soignants veulent leur en donner.

Il nous faut aller plus loin que la philosophie actuelle des soins palliatifs, qui convient à plusieurs mais vraiment pas à tous.

Le Québec devrait revoir sa «Politique sur les soins palliatifs en fin de vie». Et son nouveau titre devrait être : «Politique sur la PERSONNE en fin de vie, approches et soins appropriés».

La personne en fin de vie avant les soins. Afin d'honorer davantage la vie du partant.

[www.yvonbureau.com](http://www.yvonbureau.com)

[www.collectifmourirdigneetlibre.org](http://www.collectifmourirdigneetlibre.org)